

# BIEN UTILISER SON COMPTEUR LINKY



Enedis (ex ERDF), gestionnaire et distributeur du réseau d'électricité, remplace les compteurs actuels par des nouveaux appelés «Linky». Ce compteur est communicant ce qui signifie qu'il peut recevoir des ordres, mais également envoyer des données sans intervention physique d'un technicien. Le remplacement du compteur est gratuit. Le contrat, avec votre fournisseur d'électricité, reste le même.



## PROCÉDURE DE L'INSTALLATION

- 1 Un mois avant l'installation du compteur, Enedis vous informe, par lettre postale. Ce courrier vous indique le nom du prestataire qui effectuera le remplacement du compteur.
- 2 Si votre compteur se situe dans votre logement, le prestataire d'Enedis prendra un rendez-vous avec vous. Si le compteur se situe dans les parties communes ou en limite de la propriété, le prestataire vous informera par courrier de la période dans laquelle ce compteur sera remplacé.
- 3 Quelques jours avant la pose, l'entreprise agréée par Enedis confirme la date et l'heure de rendez-vous.
- 4 Linky fonctionne les premiers jours de la même façon qu'un compteur standard le temps qu'Enedis vérifie la chaîne de communication. Il faut compter quelques semaines avant de pouvoir bénéficier des fonctionnalités du compteur (interface internet).

## CONSULTER SES DONNÉES

Avec Linky, il est facile de consulter les informations : de simples pressions successives sur les touches + et - permettent de visualiser instantanément les paramètres (il en existe une vingtaine). Voici les principaux :

- + Index du compteur (en kWh)
- + Puissance instantanée appelée (en kW)
- + Puissance maximum journalière sollicitée (en kW)
- + Puissance souscrite (abonnement en kVA = kW)
- + Puissance coupure (identique à la puissance souscrite)
- + Numéro de Point de Référence et Mesure (PRM)



## ACCÉDER À SES DONNÉES

Vous devez vous connecter une première fois afin de créer votre espace personnel :

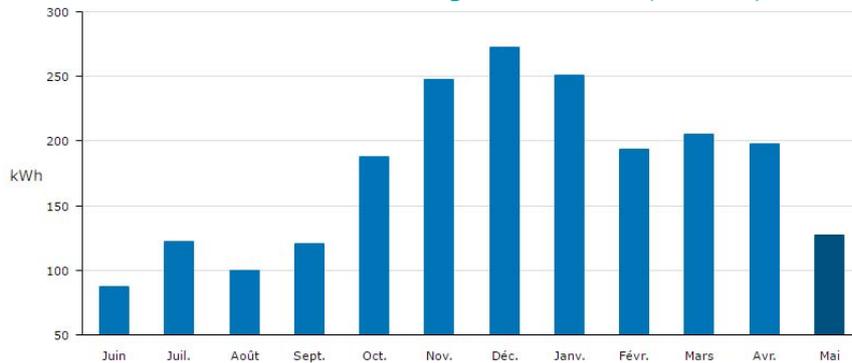
- 1 Aller sur le site d'Enedis : <http://www.enedis.fr/compteur-communicant>
- 2 Cliquer sur «Espace Linky» en haut à droite de l'écran.
- 3 Sélectionner «Suivre mes consommations». Faire la demande d'un mot de passe qui vous sera envoyé par lettre postale.

## SUIVRE SES CONSOMMATIONS

Il est possible de consulter et télécharger ses données de consommation par heure, par jour, par mois et par an afin de se donner une idée de ce qui est consommé en puissance et en énergie.

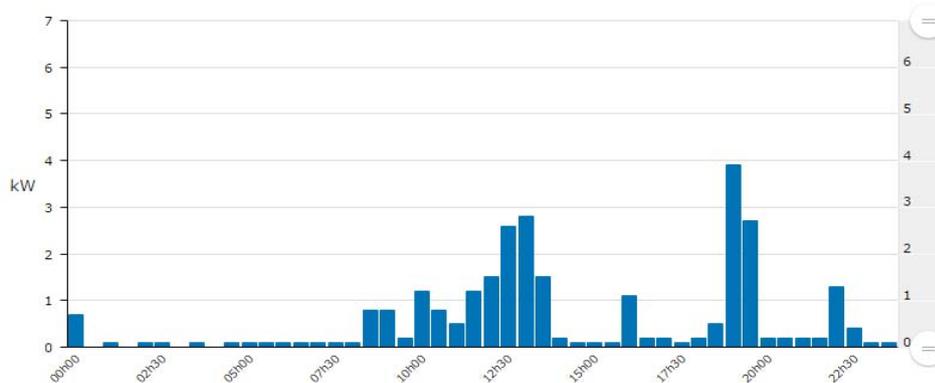
PIC DE CONSOMMATION DURANT LES MOIS D'HIVER : 222 kWh EN MOYENNE

Consommations d'énergie mensuelles (en kWh)



Sur le graphique ci-dessus, les consommations les plus élevées sont pendant les mois d'hiver (pic en décembre 2016). Elles sont liées à l'utilisation plus fréquente de l'éclairage, des appareils de cuisson, d'un sèche linge et d'un radiateur d'appoint.

Courbes de puissance journalières appelées (courbe de charge en kW)



La courbe de charge est exprimée en kilowatt. Elle peut permettre de voir si l'abonnement choisi est bien dimensionné. Dans le cas ci-dessus, l'occupant a souscrit un contrat de 6 kW, soit 6 000 W, c'est-à-dire la puissance maximum qu'il peut solliciter. En fin de journée, il y a un pic de puissance dépassant les 3 kW. Nous pouvons en conclure que l'abonnement est bien dimensionné, mais il pourrait être proposé de mieux répartir les usages ou de favoriser une utilisation des heures creuses.

## POUR RÉSUMER

- \* Relève automatique de la consommation à distance,
- \* Adaptation de la puissance, en moins de 24h, sans dérangement ni rendez-vous,
- \* Dépannage plus rapide en cas de coupure de courant,
- \* Possibilité de comprendre et de réduire sa consommation d'électricité en se connectant à son espace client (1),
- \* Accès facile à davantage de données.

(1) Sur l'espace client d'Enedis, vous aurez accès à une courbe de charge qu'il faudra savoir lire et interpréter. Celle-ci vous donnera les consommations globales pour votre logement mais ne sont pas fournies pour l'utilisation de chacun de vos appareils électriques.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Voir les 10 questions réponses sur notre site internet dans la rubrique « Documentation / Particuliers / Agir ».

EN AYANT ACCÈS À L'INFORMATION, ON PEUT AGIR!

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE POUR VOUS AIDEZ À COMPRENDRE VOS DONNÉES



10, promenade Émilie du Châtelet - 54000 NANCY  
www.alec-nancy.fr  
03 83 37 25 87  
info@alec-nancy.fr

